



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

LIBRARY

DEC 11 1992

UN/DA COLLECTION

A/47/766  
S/24931 ✓  
9 décembre 1992  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS/ FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
Point 69 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-septième année

Lettre datée du 9 décembre 1992, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 9 décembre 1992, qui vous est adressée par S. E. M. Nicolae Tau, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova, au sujet de la nomination d'observateurs des Nations Unies aux négociations entre la République de Moldova et la Fédération de Russie concernant le retrait du XIVe corps d'armée russe du territoire moldave et l'envoi d'une mission d'experts des Nations Unies pour enquêter sur la situation des droits de l'homme et en contrôler le respect dans la partie est de la République (voir à l'annexe).

Dans cette lettre, le Ministre des affaires étrangères en appelle à vous afin que vous interveniez personnellement pour obtenir la libération des innocents qui ont été arrêtés et maltraités par les structures anticonstitutionnelles des forces séparatistes des districts du Dniestr de la République de Moldova. La vie des quatre personnes dont les noms sont indiqués dans la lettre est en danger imminent puisque les "autorités" séparatistes ont l'intention de les juger et de les condamner à la peine de mort.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Tudor PANTIRU

ANNEXE

Lettre datée du 9 décembre 1992, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères de la République de  
Moldova

J'ai l'honneur de vous présenter la situation dans la zone est de la République de Moldova. Certains aspects de cette situation ont été mentionnés lors de nos entrevues à New York et dans mes lettres du mois d'octobre 1992.

C'est de mon devoir de vous informer que pendant les derniers mois on n'a pas enregistré des évolutions positives dans le règlement des problèmes conflictuels et à certains égards on a même constaté des régressions.

Malheureusement, la cessation des violences armées n'a pas apporté la paix et la sécurité pour la population de cette zone. Les forces séparatistes de la Transnistrie sous la protection de la 14e armée de la Fédération de Russie ont déclenché une campagne de répression et d'intimidation contre ceux qui se sont opposés et n'ont pas soutenu le régime séparatiste pendant la période du conflit. Les structures anticonstitutionnelles de cette "république" illégale ont arrêté plusieurs personnes qui à présent sont maltraitées et détenues sans preuves légales. Parmi eux : Ilie Ilascu, Alexandru Lesco, Tudor Petrov et Andrei Ivantoc.

Ces abus et violations des droits de l'homme nécessitent, certainement, une riposte internationale. La protection des droits de l'homme est une responsabilité universelle qui dépasse les frontières nationales, sociales et idéologiques.

Dans ces conditions, je vous prie de faire autorité de votre droit et de contribuer à la libération de ces personnes innocentes.

Un autre problème qui provoque l'inquiétude du Gouvernement de la République de Moldova est la tergiversation par la Fédération de Russie des négociations concernant le retrait de la 14e armée.

Les affirmations que la 14e armée pourrait agir comme un garant de la paix sont évidemment en contradiction avec la réalité. C'est une armée d'occupation et sa présence sur le territoire de la République de Moldova présente une source permanente de conflit et une menace perpétuelle à l'intégrité et à la sécurité de mon pays.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler les multiples appels de la République de Moldova à l'Organisation des Nations Unies ainsi que les demandes faites dans mes lettres du 2 et du 20 octobre 1992 concernant la

nécessité d'envoyer des observateurs aux négociations moldo-russes visant le retrait de la 14e armée de la Fédération de Russie de notre territoire et une mission de l'Organisation des Nations Unies pour évaluer la situation des droits de l'homme dans la zone est de la République de Moldova.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République de Moldova

(Signé) Nicolae TAU

-----